

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

La séance régulière devant être tenue le 5 août 2002 à 20h00 au Centre communautaire Pierre-Prince est ajournée à défaut de quorum par les trois membres présents après le délai requis par la Loi.

Les membres présents sont : Serge Bizier, André Bergeron et Jan Heeremans. Le greffier, Mario Juairé est également présent.

La séance ajournée aura lieu le 12 août 2002 à 20h au Centre communautaire Pierre-Prince.

Mario Juairé, greffier

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **douzième jour de août 2002**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juairé, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-08-207

Reprise de la séance ajournée

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée du 5 août 2002.

ADOPTÉE

02-08-208

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 2 juillet 2002.

ADOPTÉE

02-08-209

Lieu de la prochaine séance

ATTENDU QUE les travaux de réaménagements de l'Hôtel de Ville ne seront pas terminés pour la prochaine séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la prochaine séance régulière du conseil se tienne au Centre communautaire Pierre-Prince.

ADOPTÉE

02-08-210

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 4 juillet 2002
 - nos 2CH001055 à 2CH001064 63 340.63 \$
- En date du 11 juillet 2002
 - nos 2CH001065 à 2CH001070 37 585.13 \$
- En date du 12 juillet 2002
 - nos 2CH001071 à 2CH001076 8 360.66 \$
- En date du 16 juillet 2002
 - nos 2CH001077 à 2CH001085 25 283.52 \$
- En date du 19 juillet 2002
 - no 2CH001086 à 2CH001092 33 912.67 \$
- En date du 07 août 2002
 - nos 2CH001093 à 2CH001097 37 494.10 \$
- temps supplémentaire des périodes 200227 à 200231

ADOPTÉE

02-08-211

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d`administration :

- En date du 9 août 2002
- nos 2CH001098 à 2CH001221 220 113.00 \$

Fonds d`immobilisation :

- En date du 9 août 2002
- nos 2CH200013 à 2CH200017 209 370.71 \$

ADOPTÉE

02-08-212

Ratification du Programme Emplois Été/Échanges Étudiants

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a participé au programme d'emplois Été/Échanges Étudiants du gouvernement fédéral;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit être signé entre les parties concernées pour procéder au versement de la subvention accordée par le dit gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise M. Claude Fortier, Régisseur aux sports et aux loisirs à signer le projet d'entente avec le gouvernement fédéral dans le cadre du projet Emplois Été/Échanges étudiants.

QUE la Ville de Princeville ratifie l'engagement de Monsieur Scott Moffatt aux conditions fixées par ledit programme.

ADOPTÉE

02-08-213

Démission – Service des Loisirs

ATTENDU la lettre de démission de Madame Sylvie Turgeon reçue le 26 juillet dernier;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de prendre acte de la démission de madame Sylvie Turgeon et autorise la Trésorière à lui verser toute somme qui lui serait dûe.

ADOPTÉE

Engagement – Service des Loisirs

Ce point à l'ordre du jour est remis à l'étude pour attendre le résultat des entrevues.

02-08-214

Nomination d`un greffier de cour intérimaire

ATTENDU le congé maternité de la greffière, Louise Levasseur;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de nommer Mario Juaire, greffier de la cour municipale de Princeville par intérim, jusqu'au retour du congé de Madame Levasseur.

ADOPTÉE

02-08-215

Programme d'équité salariale

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'équité salariale;

ATTENDU les travaux effectués par le comité syndical/patronal d'évaluation des emplois selon les méthodes reconnus par la Loi;

ATTENDU les recommandations de ce comité aux conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ajuste les salaires des catégories d'emploi à prédominance féminine selon les barèmes suivants, au 21 novembre 2001;

- Préposé du restaurant et bar	1.95\$ l'heure
- Personnel de secrétariat	3.42\$ l'heure

Il est également résolu que les ajustements salariaux soient versés rétroactivement au 21 novembre 2001 dans leur totalité et qu'un montant de 25 000 \$ soit approprié du surplus accumulé de la nouvelle Ville pour payer ces ajustements.

ADOPTÉE

02-08-216

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux de la Ville de Princeville ainsi que de déterminer la période de temps.

02-08-217

Travaux de réfection de chemins municipaux – Libération de retenues

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à la réfection de travaux de certains chemins municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à une retenue sur contrat de 10% sur le paiement des travaux du troisième rang Est de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement de la retenue, soit d'un montant de 12 524.96 \$, à la compagnie Les Entreprises Bourget inc. relativement au contrat de réfection du troisième rang Est de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer ledit versement.

ADOPTÉE

02-08-218

Autorisation de paiement - Contrat Construction DJL inc.

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à la réfection de travaux de certaines parties de chemins municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder au paiement de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 92 576.30 \$ à la compagnie Construction DJL inc. pour les travaux de traitement de surface de certaines parties de chemins municipaux de la Ville de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer ledit versement.

ADOPTÉE

02-08-219

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2002-44 afin d'en changer la teneur des travaux de mise en place du nouveau parc industriel, le montant de la dépense à 1 789 000 \$ et le montant de l'emprunt à 1 789 000 \$ dont seront déduites les subventions qui pourront être versées pour le paiement d'une partie de la dépense.

02-08-220

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2002-45 afin de changer la teneur des travaux d'infrastructures diverses sur la rue Saint-Jean-Baptiste Nord entre Saint-Jacques et Demers, le montant de la dépenses à 863 000 \$ et le montant de l'emprunt à 863 000 \$ dont seront déduites les subventions qui pourront être versées pour le paiement d'une partie de la dépense.

02-08-221

Entente avec le Ministère des Transports – Route 263

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à des travaux majeurs d'infrastructures sur la rue Saint-Jean-Baptiste Nord (route 263) de Princeville;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a présenté un projet d'entente no 32-151 pour contribuer au financement desdits travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste Nord (route 263) de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par

la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le maire à signer le projet d'entente no 32-151 présenté dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste Nord de l'intersection des rues St-Jacques et Saint-Jean-Baptiste Nord jusqu'à l'intersection des rues Demers et Saint-Jean-Baptiste Nord;

QUE le conseil de la Ville de Princeville accepte les conditions énumérées dans le projet d'entente no 31-151 présentées par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

02-08-222

Réalisation des travaux d'augmentation de capacité d'approvisionnement en eau potable

ATTENDU les besoins croissants en eau potable que la Ville de Princeville a à faire face; notamment en période d'été;

ATTENDU les études hydrogéologiques réalisées pour trouver des solutions au problèmes;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville indique son intention ferme de réaliser les travaux requis pour augmenter la capacité d'approvisionnement en eau potable et, pour ce faire, prenne les moyens requis notamment en faisant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des terrains requis, près de sa prise d'eau actuelle, pour y installer les drains supplémentaires et en prenant une servitude permanente de gré à gré ou par expropriation pour une bande de protection et pour un passage afin de réaliser les travaux et leur entretien futur.

ADOPTÉE

02-08-223

Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement – Augmentation de capacité d'approvisionnement en eau potable

ATTENDU QUE des travaux d'augmentation de la capacité d'approvisionnement en eau potable sont requis pour la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de demander au Ministère de l'Environnement un certificat d'autorisation pour la pose de drains supplémentaires et l'installation d'une digue permanente et, pour ce faire, de mandater Jocelyn Michaud, ingénieur du Groupe Teknika, à préparer les documents nécessaires et à présenter ladite demande.

ADOPTÉE

02-08-224

Autorisation de signatures – Acte notarié d'acquisition de terrain – Prises d'eau

ATTENDU le projet d'augmentation de capacité d'approvisionnement en eau potable de la Ville ;

ATTENDU la nécessité d'acquérir une parcelle de terrain pour y installer les drains collecteurs;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir avec Ferme Ruel (Fernand Ruel & Georgette Hamel) pour la cession d'une partie du lot 7C du rang XII à la condition que la Commission de Protection du territoire agricole du Québec autorise l'utilisation autre qu'agricole.

ADOPTÉE

02-08-225

Demande à la CPTAQ – Ville de Princeville – Prises d'eau

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à l'amélioration de sa prise d'eau sur le lot 7-C rang XI du Canton de Stanfold;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être produite par la Ville de Princeville à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'acquérir une parcelle de terrain du propriétaire situé à proximité de la prise d'eau actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'acquérir une partie du lot 7-C rang XI du canton de Stanfold pour entreprendre les travaux d'amélioration de la prise d'eau de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-08-226

Demande au ministère de l'Environnement – Extension de délai – Digue de la rivière Bulstrode

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit procéder à certaines améliorations de sa prise d'eau pour l'alimentation en eau potable;

ATTENDU QU'un rapport d'ingénieurs a été soumis au conseil de la Ville de Princeville pour le réaménagement de ladite prise d'eau, et les corrections à apporter aux installations concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville demande au ministère de l'Environnement du Québec l'autorisation d'obtenir une extension du délai indiqué au certificat d'autorisation relatif à la digue sur la rivière Bulstrode jusqu'à la réalisation des travaux d'augmentation de la capacité d'approvisionnement en eau potable.

ADOPTÉE

02-08-227

Demande de servitude – Ferme Guérard & Fils

ATTENDU la demande écrite de Ferme Guérard et Fils dans le but d'obtenir de la Ville une servitude pour traverser des tuyaux sur la largeur des lots 7d et 7e du rang XI, propriété de la Ville;

ATTENDU QUE ses tuyaux serviront à collecter les bâtiments de ferme à un éventuel puits situé 0,9 kilomètre;

ATTENDU QU'une évaluation de l'ingénieur Jocelyn Michaud, faite à la demande du Ministère de l'Environnement conclut à un temps de contact adéquat pour le chlore et donc à une possibilité de raccorder ladite ferme à la conduite d'amenée d'eau potable de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de refuser d'accorder une servitude pour le projet de la Ferme Guérard & Fils de traverse de tuyaux sur la largeur des lots 7d et 7e rang XI appartenant à la Ville de Princeville;

De permettre à Ferme Guérard & Fils de se raccorder à la conduite d'amenée d'eau potable de la Ville de Princeville qui longe leur propriété face à leurs bâtiments à la condition de s'assurer que le puits cartonné soit totalement désaffecter et hors d'état de contaminer le réseau d'aqueduc municipal.

ADOPTÉE

02-08-228

Politique sur les branchements demandés en bordure de réseau existant

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire instaurer une politique uniforme pour le branchement d'une propriété située à proximité des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adopte une politique pour le branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout des propriétés situées à proximité des réseaux, soit :

- Lorsque la propriété est vacante et qu'une construction d'un bâtiment principal est prévue, les travaux d'installation de l'entrée de service dans l'emprise de la rue jusqu'à la limite de la propriété sont à la charge de la Ville;
- Lorsque la propriété est déjà construite et que l'entrée de service est inexistante sur le réseau adjacent, les travaux d'installation de l'entrée de service sont à la charge du propriétaire.

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers approuvés par l'Office municipal d'Habitation du Québec - Déposé.

02-08-229

Second projet de modification de règlement de zonage no 432-89 – Projet no PRU2-201 – Place Brassard (zone R-44)

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement no PRU2-201, tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville dans le but de permettre dans la zone R-44 les résidences unifamiliales jumelées.

ADOPTÉE

02-08-230

Demande de dérogation mineure – Jacques Beuchesne Express Inc.

ATTENDU QUE la superficie de cette propriété répond aux normes de construction actuelle;

ATTENDU QUE la présente demande n'a pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU QUE la construction projetée apporte des améliorations substantielles au bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Jacques Beuchesne Express inc. pour lui permettre d'agrandir le bâtiment de 14,3 % de plus que ce qui est permis par l'article 3.2.4 du règlement 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

02-08-231

Demande de dérogation mineure – Machinerie H. Fortier Inc.

ATTENDU QUE le règlement de l'ex-Ville de Princeville permettait la marge arrière demandée;

ATTENDU QU'une marge arrière de 10 mètres serait acceptable selon la dimension du terrain;

ATTENDU QU'il n'y a pas de voisins situés à proximité de la nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Machinerie H. Fortier inc. afin d'y ériger un nouveau bâtiment respectant une marge arrière minimum de 10 mètres dans la zone Ia-1.

ADOPTÉE

02-08-232

Demande de dérogation mineure – Monsieur Claude Ayotte

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment accessoire est inférieure au bâtiment principal;

ATTENDU QUE la construction actuelle existe depuis 4 ans;

ATTENDU QU'aucune plainte n'a été rapportée à la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Claude Ayotte pour rendre conforme la hauteur du bâtiment accessoire qui dépasse de 7%

ou de 0,52 mètre la hauteur permise par la réglementation municipale.

ADOPTÉE

02-08-233

Autorisation de signatures – Vente de terrain à Gestion Forêt-Dale Inc.

ATTENDU QUE la Ville de Princeville possède une parcelle de terrain qu'elle n'utilisera pas pour le prolongement de la rue Lemieux;

ATTENDU QUE le propriétaire de la Compagnie Gestion Forêt-Dale inc. est intéressé à faire l'acquisition de ladite parcelle de terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la vente d'une emprise de rue occupant le lot 41-14-15 et une partie du lot 41-14-14 rang IX du canton de Stanfold au prix de 1 810.04 \$ à la compagnie Gestion Forêt-Dale inc.;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de vente de ladite parcelle de terrain.

ADOPTÉE

02-08-234

Achat de terrain – Ferme Rivardale Inc.

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été produite par la Ville de Princeville pour acquérir une partie de terrain de Ferme Rivardale inc. pour procéder à l'aménagement d'un dépôt de neiges usées;

ATTENDU QUE la présente demande a reçu l'accord de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour procéder à son exclusion de la zone agricole permanente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une partie de terrain identifiée comme étant une partie des lots 12-C et 13-A rang 8 du canton de Stanfold d'une superficie de 160 441,33 pieds carrés (14 905 mètres carrés) appartenant à la compagnie Ferme Rivardale inc. pour un montant de 11 230.89 \$.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat de la dite parcelle de terrain.

ADOPTÉE

02-08-235

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet d'avoir un contrôle sur les démolitions des immeubles sur le territoire de la Ville de Princeville établi.

Fonds Espoir Leucémie 9452 Enr. Réception de remerciements de Monsieur Gérard Paris, Président de la fondation - Classée.

Demande de Madame Manon Thiboutot - Demande produite par Madame Thiboutot pour obtenir l'installation de dos d'âne dans la rue Boisclair et St-Onge.

Monsieur le maire indique qu'une étude de la présente demande sera entreprise par le service des travaux publics et qu'une décision sera prise par le conseil incessamment - A l'étude.

Paroisse de Plessisville - Réception d'une lettre de la municipalité de la Paroisse de Plessisville invitant les élus de la Ville de Princeville à participer au Tournoi de golf au profit du Marathon de l'Espoir - Classée.

02-08-236

Mouvement Cursillo

ATTENDU la demande présentée par le mouvement Cursillo de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le prêt sans frais de chaises à l'organisation du Tournoi de golf Cursillo de Princeville.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

02-08-237

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare,
Greffier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière